



# SUD-AX'TION

**CSE axe TGV Sud Est**

**CSSCT du 23 JUILLET**

Paris Sud Est, Dijon, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier



## **INFO PASS SANITAIRE DANS LES TGV**

Une CSSCT extraordinaire se tenait ce 23 juillet suite aux annonces gouvernementales et à la mise en place du Pass sanitaire.

SUD-Rail est intervenu d'emblée pour pointer les incohérences de la direction SNCF. En effet, nos dirigeants, tout comme le ministre des transports, martelaient encore tout dernièrement que les TGV n'étaient pas des lieux de contamination et, pour ces mêmes personnes, voilà que maintenant, les TGV sont tellement « surs » (*sic*) qu'il faut un Pass sanitaire pour y mettre les pieds !

La direction se contentant de répondre qu'elle ne fait que respecter ce que le décret impose, voici les informations à retenir :

### **Trains concernés par le Pass sanitaire :**

TGV Inoui et Ouigo, Trains Intercités, Trains longue distance internationaux.

### **Date de mise en place du Pass sanitaire :**

Le 5 ou 6 août pour les voyageurs / le 30 août pour les personnels SNCF concernés.

### **Personnels SNCF concernés par la Pass sanitaire :**

ASCT, ADC commandés en voiture, Baristas, Personnels propreté à bord, SUGE, Agents en déplacements pour formation. (*on parle bien des personnels dépendant de l'activité Voyages*).

### **Le Pass sanitaire, c'est :**

- ⇒ Soit un parcours vaccinal complet.
- ⇒ Soit un test PCR ou Antigénique de moins de 48h.
- ⇒ Soit un certificat prouvant la contamination au Covid de moins de 6 mois.

SUD-Rail a réclamé que l'entreprise facilite l'accès aux tests PCR ou antigéniques pour les agents non vaccinés via la mise en place de structures adaptées ou via les cabinets médicaux.

La direction et le Médecin du Travail référent répondent que cela n'est pas prévu.

**AU VERSO, RETROUVEZ LE DÉTAIL DE CE QUE LA DIRECTION A PRÉVU CONCERNANT LE CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE POUR LES VOYAGEURS COMME POUR LES AGENTS...**

C  
S  
S  
C  
T  
  
E  
X  
T  
R  
A  
O  
R  
D  
I  
N  
A  
I  
R  
E

## **Le contrôle du Pass sanitaire des voyageurs sera réalisé comment et par qui ?**

Le contrôle reposant principalement sur des prestataires non assermentés, il ne sera pas prévu de vérifier l'identité des voyageurs présentant leur Pass.

- ⇒ La plupart des contrôles seront réalisés en amont de l'Accueil-Embarquement (*un dispositif étanche est prévu*). La SNCF va faire appel à des prestataires (probablement City One) pour réaliser ces contrôles. La SUGE devra être systématiquement présente lors de ces contrôles et elle seule sera amenée à intervenir si un voyageur sans Pass tente de passer le dispositif. Ces contrôles seront faits sur des plages horaires de 4 à 6h et devraient être constitués de 8 agents City One équipés de brassards ou de chasubles identifiables. Ces contrôles sont prévus sur 4 gares de l'axe (*Paris Gare de Lyon, Lyon Part Dieu, Marseille St Charles, Montpellier Sud de France*).
- ⇒ Des contrôles à bord ou à la descente pourront également être organisés avec la participation d'ASCT volontaires accompagnés de la SUGE ou des forces de l'ordre.

## **Le contrôle du Pass sanitaire des salariés sera réalisé comment et par qui ?**

- ⇒ La direction a d'ores et déjà informé les agents qu'ils pouvaient faire remonter à leur pôle RH leur Pass Sanitaire mentionnant leur vaccination ou leur certificat de contamination au Covid inférieur à 6 mois.
- ⇒ Pour les autres agents, un Test PCR ou Antigénique de moins de 48 h devrait leur être réclamé à chaque Prise de Service.
- ⇒ La direction confirme que les agents ne répondant pas à ces conditions seront déclarés inaptes à compter du 30 août et auront le choix entre poser des congés ou être réaffectés sur d'autres postes.

## **RGPD et CNIL, est-on bien dans les clous ?**

La direction n'a pas été en mesure de répondre sur ce sujet. Des questions sont pourtant sur la table concernant le respect des informations individuelles et de qui pourraient y avoir accès.

## **Foyers Orfea pas concernés par le Pass sanitaire !**

L'accès aux foyers Orfea ne sera pas soumis au Pass sanitaire. Aucune restriction nouvelle n'est prévue dans les foyers Orféa.

*De nombreuses questions des représentants du personnel et de l'inspectrice du travail sont restées sans réponse de la part de la direction. 2 nouvelles réunions de la CSSCT auront lieu sur ce même sujet courant août.*